

**Attestation sur l'honneur en vue de l'attribution d'une subvention pour
l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)**

Je soussigné (e)

M/Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e).....

.....
.....

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ainsi que la sincérité des pièces jointes ;
- Atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes ;
- Sollicite l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique ;
- Atteste que je suis bien l'acquéreur du vélo à assistance électrique ;
- Ne pas modifier la destination du VAE, notamment par une modification de ses caractéristiques techniques ;
- M'engage à apporter la preuve aux services de la Commune de CYSOING qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique subventionné,
- M'engage, dans l'hypothèse où le VAE aidé viendrait à être revendu, à restituer ladite subvention à la Communauté de Commune de CYSOING
- M'engage à respecter les consignes du code de la route et de sécurité routière liées à l'utilisation du vélo à assistance électrique (port du casque homologué et du gilet de sécurité entre autres).
- M'engage à utiliser le vélo pour mes déplacements quotidiens (études, travail, courses, loisirs, ...)
- Participer à des enquêtes pour aider la Pévèle Carembault à ajuster sa politique cyclable

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".)

Fait à

Signature du demandeur :